

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GAP

Gap, le 6 février 2017

LA PRÉSIDENTE

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

à

M. Alain FARDELLA, président de la
Communauté de communes du Briançonnais

M. Max BREMOND, président de la
communauté de communes du Guillemois-
Queyras

M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, président de la
communauté de communes du Pays des Ecrins.

OBJET : FERMETURE de la Maison de Justice et du Droit de Briançon

Messieurs les présidents des communautés de communes signataires de la convention constitutive de la Maison de Justice et du Droit de Briançon

Le 15 septembre dernier, au cours du conseil de la MJD de Briançon, nous attirons votre attention sur la situation de l'agent d'accueil de la MJD, greffier de catégorie B du TGI en charge de ce service, depuis le départ de sa collègue, agent de catégorie C reclassé à la MJD après la fermeture du Tribunal d'Instance de Briançon, et sur la nécessité de recruter rapidement un agent d'accueil pour la remplacer.

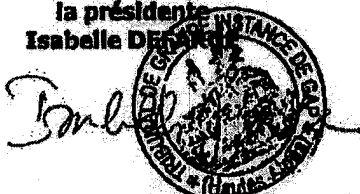
Nous précisons les termes de cette demande évoquée avec vous par courrier du 24 octobre dernier, à ce jour resté sans réponse

La situation actuelle du tribunal de grande instance de GAP, qui doit faire face à un nombre de postes vacants, d'arrêts-maladie - en particulier de sa directrice de greffe et de l'adjointe de celle-ci - outre les nombreux temps partiels dont bénéficient certains de ses agents, ne nous permet plus de déléguer un greffier à la MJD même à temps partiel comme c'est le cas actuellement (soit les mardi, jeudi et vendredi). Cette décision reçoit l'aval de MM. le Premier Président et le Procureur Général de la cour d'appel de GRENOBLE et prend effet demain mardi 7 février 2017, pour une durée encore indéterminée, en partie liée à la réponse que vous voudrez apporter à notre demande.

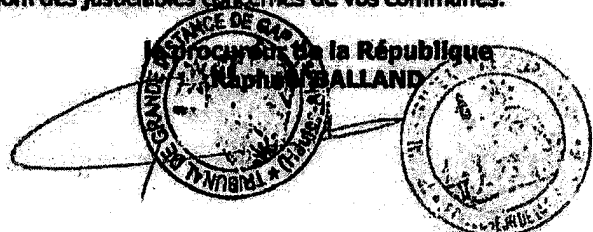
Une permanence restera néanmoins assurée les mercredi matin pour renseigner et réorienter les justiciables vers le Point d'accès au Droit de GAP et les professionnels du Droit signataires de la convention, ainsi que le jeudi 9 février, date à laquelle des rendez-vous sont déjà fixés avec le délégué du Procureur de la République.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'évolution, que nous espérons positive, de cette situation que nous regrettons, au nom des justiciables concernés de vos communes.

la présidente
Isabelle DEBAY



le Procureur de la République
Raphaël BALLAND



Copie à tous les signataires de la convention constitutive de la MJD des Hautes-Alpes